

Cher(e)s collègues,

vous trouverez ci-dessous le déroulé du Comité Régional d'Établissement extraordinaire Rhône Alpes du 19 octobre 2018, sans les commentaires ni les interprétations des Organisations Syndicales, laissant ainsi uniquement place aux propos et informations de la Direction Régionale. Bonne lecture.

Présidence par la DRH Claire Guislin et présence du DAF Olivier Bioulac

(Le Directeur Régional préside le CRE Auvergne)

Remise en séance du document relatif au nouveau modèle organisationnel.

Prochaine réunion du CRE extraordinaire le 8 ou le 9 novembre

La Présidente : La démarche sur les orientations stratégiques a été lancée en avril 2017. Le projet a été construit avec les Directions Opérationnelles sur chaque bassin d'emploi.

La situation économique de l'Afpa est intenable. Le recours à l'aide de l'état n'est plus envisageable.

L'enjeu de la transformation est d'avoir une Afpa efficiente et équilibrée, conquérante, visionnaire et évolutive, agile et réactive, utile et innovante, moderne et adaptée, professionnelle et bienveillante.

En AURA, il faut améliorer la rentabilité du dispositif (fermeture, ouverture de GRN, ajustement des ressources en fonction de l'activité) avec :

- . Des plans de développement commerciaux seront définis avec des spécificités par centre.
- . La fermeture de Rillieux qui verra ses activités redéveloppées sur St Priest/Vénissieux (Lyon métropole) avec un management unique. Roanne et le Teil fermeront aussi.
- . Adapter notre offre de service aux besoins des territoires
- . Apporter des réponses aux besoins croissants en matière d'accompagnement
- . Optimiser la cartographie territoriale

Cible de 420 emplois en Région AURA avec :

- . Création de 80 postes
- . Modification de 43 postes (Ass Com + Ass Tech qui vont voir un nouveau poste défini « Assistante Formation »)
- . Suppression de 205 postes
- . 8 postes rattachés en provenance de la DIFQ

Les DC vont s'approprier le sujet et auront toute la connaissance du projet pour répondre aux salariés.

Les réunions d'hier ont donné un calendrier mais rien sur le contenu car le CRE n'avait pas été informé.

De nouvelles réunions dans les centres seront très prochainement programmées.

Le Livre 1 (mesures d'accompagnement, critères de licenciement...) donne un calendrier de mise en œuvre.

La phase 1 débutera au 2^{ème} trimestre 2019. La phase 2 au 1^{er} trimestre 2020.

Tous les points suivants seront soumis à négociation avec les Syndicats.

Des Espaces Information Conseil (à l'externe pour les centres concernés), une Plateforme Mobilité Interne (en Région) seront mis en place.

Une cellule interne de mobilité Interne Volontaire pour les salariés éligibles qui souhaitent échanger avec un volontaire au départ non concerné.

Le reclassement Interne avec la plateforme existante.

Le Dispositif de Transition de Fin de Carrière avec dispense d'activité sur 12 mois max pour les salariés qui auront atteint in fine leurs droits à la retraite (d'autres conditions cumulatives).

Un congé de reclassement est prévu ainsi qu'une aide au reclassement externe (formation, aides à la mobilité...).

La Délégation CFE-CGC

Marina Androuet

Alex Souillet

Erick Acolatse

<http://www.cfecgcafpa.org/>

<https://www.facebook.com/snpeacfecgcafpa>